

Assemblée générale des parents de l'école Desranleau

7 septembre 2016

1 Ouverture de l'assemblée

Ouverture de la réunion à 19h45 en présence de 16 parents et de M. Lessard de la direction. Stéphane Lacroix assure la présidence de l'assemblée et souhaite la bienvenue aux parents.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé sans modification par Sébastien Boulanger, appuyé par Richard Audy.

3 Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

Fanie Poulin se propose comme secrétaire pour la soirée.

4 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2015.

Proposé sans modification par Richard Audy, appuyé par Marie Parent.

5 Présentation du conseil d'établissement (CE)

5.1 Responsabilités du conseil d'établissement

L'assemblée est informée que le conseil d'établissement est régi par la loi sur l'instruction publique. Le CE constitue l'une des instances décisionnelles de l'école en ce qui concerne certains sujets dont le budget, le plan de réussite, les sorties éducatives, les fournitures scolaires, les règles de vie de l'école et du service de garde, etc.

Composition du CE et conditions d'éligibilité : Les parents sont informés que le CE doit être composé de 7 parents et d'autant d'enseignants ou de membres du personnel de façon à avoir la parité entre les deux groupes, de la direction, et parfois d'un membre de la communauté sans droit de vote.

Fonctionnement du CE : Le conseil se rencontre 5 à 7 fois par année. Les rencontres sont habituellement le lundi soir. La première rencontre aura lieu le lundi 26 septembre à 19h00. Les mandats sont d'une durée de 2 ans pour les parents.

5.2 Rapport annuel du conseil d'établissement

Stéphane Lacroix présente le rapport annuel 2015-2016 du conseil d'établissement. 8 rencontres (6 régulières et 2 extraordinaires) ont eu lieu. Les personnes présentes sont informées des sujets abordés lors des rencontres, des approbations et résolutions entérinées par le conseil.

5.3 Rôle du comité de parents et de l'OPP (organisation participative des parents)

Les parents sont informés des différences entre un comité de parents bénévoles et l'OPP. Le mandat en est un de consultation seulement mais une structure formelle est requise si l'école choisit d'avoir un OPP plutôt qu'un comité de parents bénévoles. Ce comité assure le lien entre l'organisation scolaire et les parents et assure une vie scolaire dynamique et positive.

6 Élections

6.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection et de deux scrutateurs d'élection
Stéphane Lacroix est proposé comme président d'élection par Pierre Myre.
Richard Audy et Éric Bergeron se proposent eux-mêmes comme scrutateurs.

6.2 Élections des membres du conseil d'établissement

Trois postes sont à combler cette année.

- Pierre Myre propose Sébastien Boulanger
- Se propose Yanick Morin
- Se propose Jérôme Guilman
- Se propose Roxane Lanoix

Ils acceptent tous les propositions et se présentent chacun à leur tour.

On doit recourir à 3 tours d'élection pour déterminer les 3 élus.

Sont élus pour 2 ans : Roxane Lanoix, Sébastien Boulanger et Mélanie Fortier.

6.3 Élection d'un représentant au comité de parents de la CSRS et d'un substitut

Les rencontres du comité de parents de la CSRS ont lieu une fois par mois et seul un membre du CE peut siéger sur ce comité.

Pierre Myre est élu par acclamation.

Éric Bergeron propose Marie Parent comme substitut.

Marie Parent accepte le poste de substitut.

6.4 Formation d'un OPP ou d'un comité de parents bénévoles

Il est proposé par Sébastien Boulanger et appuyé par Marie Parent qu'il n'y aurait pas d'OPP et que ce serait un comité de parents bénévoles comme par les années antérieures. Les noms des personnes intéressés à se joindre à ce comité seront informés d'une rencontre bientôt. Un représentant devra être nommé.

Il est proposé qu'un membre de ce comité de parents transmette les informations pertinentes au conseil d'établissement.

7 Rôles des différents comités dans l'école et recrutement de bénévoles

Stéphane Lacroix présente les différents comités de l'école (ex : comité bibliothèque, Fondation Desranleau, comité des parents utilisateurs du service de garde) et invite les personnes intéressées à inscrire leurs noms sur une feuille à cet effet.

Les personnes présentes sont informées que la première réunion de la Fondation Desranleau est prévue le lundi 3 octobre à 19h00.

8 Parole au public

Pierre Myre remercie Stéphane Lacroix pour toutes les années d'implication à l'école Desranleau.
Stéphane Lacroix remercie les parents de leur participation.

9 Levée de l'assemblée

À 20h45, levée de l'assemblée.
Proposée par Richard Audy, appuyé par Sébastien Boulanger.

Fanie Poulin, secrétaire